



PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Zone Spéciale de Conservation FR5400465

"Landes de Cadeuil"



Volume 3 : Annexes administratives



atelier de paysage, aménagement
écologie et développement durable

8 place Amédée Larrieu - 33000 Bordeaux - contact@atelierbkm.com - tél : 05 56 24 20 94 - fax : 05 56 98 80 61
www.atelierbkm.com

La Rochelle, le 15 AVR. 2011
Vu pour être annexé
au présent arrêté
Le Préfet

Henri MASSE

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Le, 6 décembre 2000

SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT

Monsieur le directeur de l'Atelier BKM
8, place Amédée LARRIEU
33 000 BORDEAUX

2^{ème} bureau
Relations avec
Les Collectivités Locales
CB

Monsieur,

Dans le cadre du réseau NATURA 2000, il est prévu pour chaque site un comité de pilotage composé de représentants des services de l'Etat, d'élus, d'organisme socioprofessionnels, de personnes qualifiées et d'associations de protection de l'environnement.

Vous trouverez ci-joint ampliation de l'arrêté préfectoral n° 356/2000 du 4 décembre 2000 portant composition du comité local de pilotage du site n° 73 « Landes de Cadeuil », pour lequel vous avez été retenu comme opérateur.

Je vous confirme que la réunion d'installation du comité est prévue le **22 décembre 2000 à 10h**, palais des Congrès de Rochefort situé rue Toufaire, salle n° 6, 1^{er} étage.

Comme convenu lors de notre entretien du 27 novembre, l'ordre du jour est le suivant :

- installation du comité de pilotage
- rappel des procédures et des objectifs
- exposé des modalités de travail de l'opérateur
- calendrier

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée .

Le sous-préfet,


Bernard ROUDIL

SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT

ARRETE n° 356 /2000
PORTANT CREATION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL DU SITE
NATURA 2000 n° 73 INTITULE
« LANDES DE CADEUIL »

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la directive (CEE) n° 92 .43 du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage;

Vu le décret n° 95.631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire ;

Vu les circulaires ministérielles des 29 septembre 1995, 26 avril 1996, 2 avril 1998 et du 26 février 1999 ;

Vu les propositions de M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt et de M. le directeur régional de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2430 du 23 août 1999 modifié portant délégation de signature à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de l'arrondissement de Rochefort ;

Sur proposition de M. le sous-préfet de Rochefort ;

ARRETE

Article I : il est créé un comité de pilotage du site NATURA 2000 n°73 intitulé « Landes de Cadeuil ».

Article 2 : sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT

- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'équipement ou son représentant
- M. le directeur régional de l'industrie et de la recherche
- Monsieur le chef du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine

ELUS

- MM. les conseillers généraux des cantons de SAINT AGNANT, MARENNES, SAINT PORCHAIRE,

- MM. les maires des communes de LA GRIPPERIE SAINT SYMPHORIEN , SAINT SORNIN, SAINTE GEMME.
- MM. les présidents des communautés de communes du Bassin de Marennes, de Charente Arnault Saintonge.

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

- M. le chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- M. le directeur de l'Office National des Forêts.

REPRESENTANTS DES USAGERS ET SOCIO PROFESSIONNELS

- M. le président de la fédération départementale des chasseurs,
- M. le président de la chambre d'agriculture,
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie,
- M. le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Mme Valérie Vigneau , exploitante du terrain de camping « le Valéric » à St Sornin
- M. Christian Morin, exploitant le terrain de camping « Ets Mina » à St Sornin.
- M. Joël Biteau, exploitant le terrain de camping « Lac de Cadeuil » à Ste Gemme
- M. Simon Zenaty, exploitant le terrain de camping « le Grand Bleu » à Ste Gemme
- M. Mercier, exploitant de carrières sur les communes de St Sornin et Ste Gemme
- M. Mounier, exploitant de carrières à St Sornin
- M. le directeur de l'Eurl « Carrières de St Sornin » à St Sornin
- M. Burdin Yannick, exploitant de carrières à Ste Gemme
- M. le directeur de la Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie à Ste Gemme
- M. le directeur de l'entreprise Kleber/Moreau à Ste Gemme
- M. le directeur de la société Clion, exploitant de carrières sur les communes de Ste Gemme et St Sornin
- M. le directeur de la société Jolly Frères, exploitant de carrières sur la commune de Ste Gemme
- M. le directeur de l'entreprise Robert, exploitant de carrières sur la commune de Ste Gemme
- M. le directeur de la société Lafon, exploitant de carrières sur la commune de la Griperie St Symphorien
- M. Arcadias , directeur de la SCL, exploitant de carrières sur la commune de la Griperie St Symphorien.
- M. et Mme Benier , propriétaire, réserve naturelle volontaire de la Massone, commune de la Griperie St Symphorien.

PERSONNES QUALIFIEES

- M. le directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant.
- M. le président de la Société Botanique du Centre- Ouest.
- M. le président de la Ligue de Protection des Oiseaux.
- M. le président de Nature Environnement 17.
- M. le président du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
- M. le président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- M. le président du comité départemental du tourisme

- M. le président de Nature Environnement 17.
- M. le président du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
- M. le président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- M. le président du comité départemental du tourisme

Article 3 : la présidence du comité est assuré par le sous-préfet de l'arrondissement de Rochefort.

Article 4 : le secrétariat du comité est assuré par la sous-préfecture de Rochefort

Article 5 : le sous-préfet de Rochefort, le directeur régional de l'Environnement et le directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés , chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Sous-Préfet
Et pour ampliation
L'attaché, chef de bureau**



Bruno BOIS

ROCHEFORT le 4 décembre 2000

**Pour le Préfet
Et par délégation
Le sous-préfet de Rochefort,**

Signé Bernard ROUDIL

SOUS-PREFECTURE
DE ROCHEFORT
Relation avec les
collectivités locales
Urbanisme- Environnement
C.BLANCHARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

LE, 16/02/2001

BORDEREAU D'ENVOI

à

**Monsieur MENARD
Bureau d'études BKM
8, place Amédée LARRIEUX
33 000 BORDEAUX**

<u>Nombre de Pièces</u>	<u>Nature de l'Affaire et des Pièces</u>	<u>Objet</u>
	<p>Natura 2000</p> <p>SITE 73 LANDES DE CADEUIL</p> <ul style="list-style-type: none">- Procès- verbal de la réunion du comité de pilotage du 22/12/2000,- Liste et coordonnées des membres du comité,- A.P n° 29/2001 portant modification de la composition du comité suite à la réunion du 22/12/2000,	<p>Transmis pour attribution, suite à votre é-mail du 5/02/2001</p>

SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT

ARRETE MODIFICATIF n° 029/2001
DE L'ARRETE PORTANT CREATION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL DU SITE
NATURA 2000 n° 73 INTITULE
« LANDES DE CADEUIL »

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu l'arrêté n° 356/2000 du 4^e décembre 2000 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 n° 73 intitulé « Landes de Cadeuil » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2430 du 23 août 1999 modifié portant délégation de signature à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de l'arrondissement de Rochefort ;

ARRETE

Article I : l'article 2 est modifié comme suit :

REPRESENTANTS DES USAGERS ET SOCIO-PROFESSIONNELS

- M. le président de la fédération départementale des chasseurs,
- M. le président de la chambre d'agriculture,
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie,
- M. le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Mme Valérie Vigneau , exploitante du terrain de camping « le Valéric » à St Sornin
- M. Christian Morin, exploitant le terrain de camping « Ets Mina » à St Sornin.
- M. Joël Biteau, exploitant le terrain de camping « Lac de Cadeuil » à Ste Gemme
- M. Simon Zenaty, exploitant le terrain de camping « le Grand Bleu » à Ste Gemme
- M. Mercier, exploitant de carrières sur les communes de St Sornin et Ste Gemme
- M. le directeur de l'Eurl « Carrières de St Sornin » à St Sornin
- M. le directeur de la Société Nouvelle des Carrières de la Meilleraie à Ste Gemme
- M. le directeur de la société Clion, exploitant de carrières sur les communes de Ste Gemme
- M. Arcadias , directeur de la SCL, exploitant de carrières sur la commune de la Gripperie St Symphorien.
- M. et Mme Benier , propriétaire, réserve naturelle volontaire de la Massone, commune de la Gripperie St Symphorien.

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Natura 2000 site n° 78 « Landes de Cadeuil ». Installation du comité local de pilotage.

Date : 22/12/2000

LIEU : Palais des Congrès de Rochefort

PRESIDENCE : M. le SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

REDACTEUR : C. BLANCHARD

PARTICIPANTS : voir liste ci-annexée.

PRINCIPAUX POINTS ABORDES :

- **Installation officielle par M. le Sous-Préfet du comité local de pilotage du site Natura 2000 n° 78**
 - présentation de l'opérateur retenu : bureau d'études BKM de Bordeaux, représenté par M. MENARD.
 - composition du comité de pilotage qui a été voulu représentatif de l'ensemble des partenaires intervenant sur le site, (la liste des représentants des carriers sera actualisée)
 - énoncé des propositions d'organisation du travail avec composition des différents groupes de travail prenant en compte les activités humaines et les habitats spécifiques
- **Rappel de la procédure et des objectifs de Natura 2000 par M. MARION (c. f document joint) et pour ce site, des éléments constitutifs du document d'objectifs qui sera valable 5 ans .**

L'analyse de l'existant avec inventaire biologique et socio-économique déterminera :

 - les enjeux
 - les objectifs de conservation
 - les mesures administratives , réglementaires et de gestion contractuelle.
- **Présentation par M. MENARD des caractéristiques du site du point de vue biologique (c. f document en annexe) et de la méthode de travail retenu :**
 - Phase 1 : diagnostic du site (données biologiques, usages et activités humaines , analyse écologique)
 - Phase 2 : détermination des enjeux et des objectifs
 - Phase 3 : propositions d'actions.
 - Les cartes présentées au 1/25 000 seront affinées.
- **Calendrier prévisionnel (c. f document joint), la procédure est prévue sur une période de 12 mois avec réunion du comité de pilotage en mai ,septembre et novembre 2001.**

Pour M. le sous-préfet, la démarche présentée est linéaire et logique.

M. MARION précise que sur ce site, en matière de carrières, un important travail a été accompli suite à une étude menée en 1998 par la DIREN, le Conseil Général et la DRIRE sur les gisements de Cadeuil . En liaison avec les carriers , ont été répertoriés les gisements les plus importants. Une cartographie définitive doit être établie, mais compte-tenu des enjeux de Natura 2000, des paysages et des vestiges archéologiques présents, M. le préfet doit rendre un arbitrage sur le zonage retenu en février/mars.

Cette question devra obligatoirement être intégrée dans la réflexion des groupes de travail , sous l'égide de l'opérateur.

M. le sous-préfet souhaite que le plan départemental « carrières » soit inséré dans le plan de gestion du site 73.

A la question de M. le maire de ST Sornin sur la non prise en compte corrélative des sites 73 et 75, « Carrières de l'Enfer » il est précisé que les sites à protéger en priorité ont été déterminés en fonction de leurs caractéristiques et que ces deux sites ne relèvent pas de la même logique de préservation des habitats et des espèces.

Concernant les terrains de camping, c'est le document d'objectifs qui déterminera les contraintes éventuelles sur l'existant. Toutefois , il n'est pas prévu de remettre en cause les installations déjà autorisées.

M. Quentin :

- d'une part tient à préciser que lors des débats à l'Assemblée Nationale les 5 et 12 décembre dernier relatifs à la loi de transposition en droit français de Natura 2000, la chasse, les terrains de camping et autres activités de loisirs n'ont pas été considérés comme des activités perturbantes.

- d'autre part insiste sur la nécessité d'une concertation la plus large possible afin d'équilibrer impératifs de protection des espèces et activités humaines et économiques présentes sur le site.

Le représentant du Conservatoire Régional des Espaces Naturels précise que la démarche menée jusqu'à ce jour par cet organisme (protection de certaines espèces par une politique d'acquisition et de concertation étroite avec les acteurs locaux) sera maintenue dans le cadre de la politique Natura 2000.

Dés le mois de janvier, M. MENARD prendra les premiers contacts nécessaires pour faire le point sur les activités existantes .

L'ordre du jour étant épuisé, M. le sous-préfet lève la séance.

LE SOUS-PREFET

Bernard ROUDIL

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

DIREN POITOU-CHARENTES

DIRECTIVE HABITATS – NATURA 2000

SITE n° 73 « LES LANDES DE CADEUIL »

INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE

Réunion du 22 décembre 2000



atelier de paysage, écologie et acoustique

.. van den berg / h. kramers / ph. ménaud, 8, place emédée farlieu 33000 bordeaux bkm@wanadoo.fr t.05.56.24.20.94. fax.05.56.98.80.61.

PROJET DE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000

(Directive européenne 92/43/CEE concernant les habitats naturels, la faune et la flore sauvages)

FICHE D'INFORMATION

(inventaire scientifique)

NOM DU SITE : Landes de Cadeuil (N°73)
(cf. carte jointe)

DEPARTEMENT(S) : Charente-Maritime

COMMUNES(S) CONCERNEE(S) : La Gripperie-St Symphorien, St Somin, Ste Gemme

ZNIEFF CONCERNEES : N°0119, N°0156, N°0157

SUPERFICIE TOTALE INDICATIVE : 301 ha

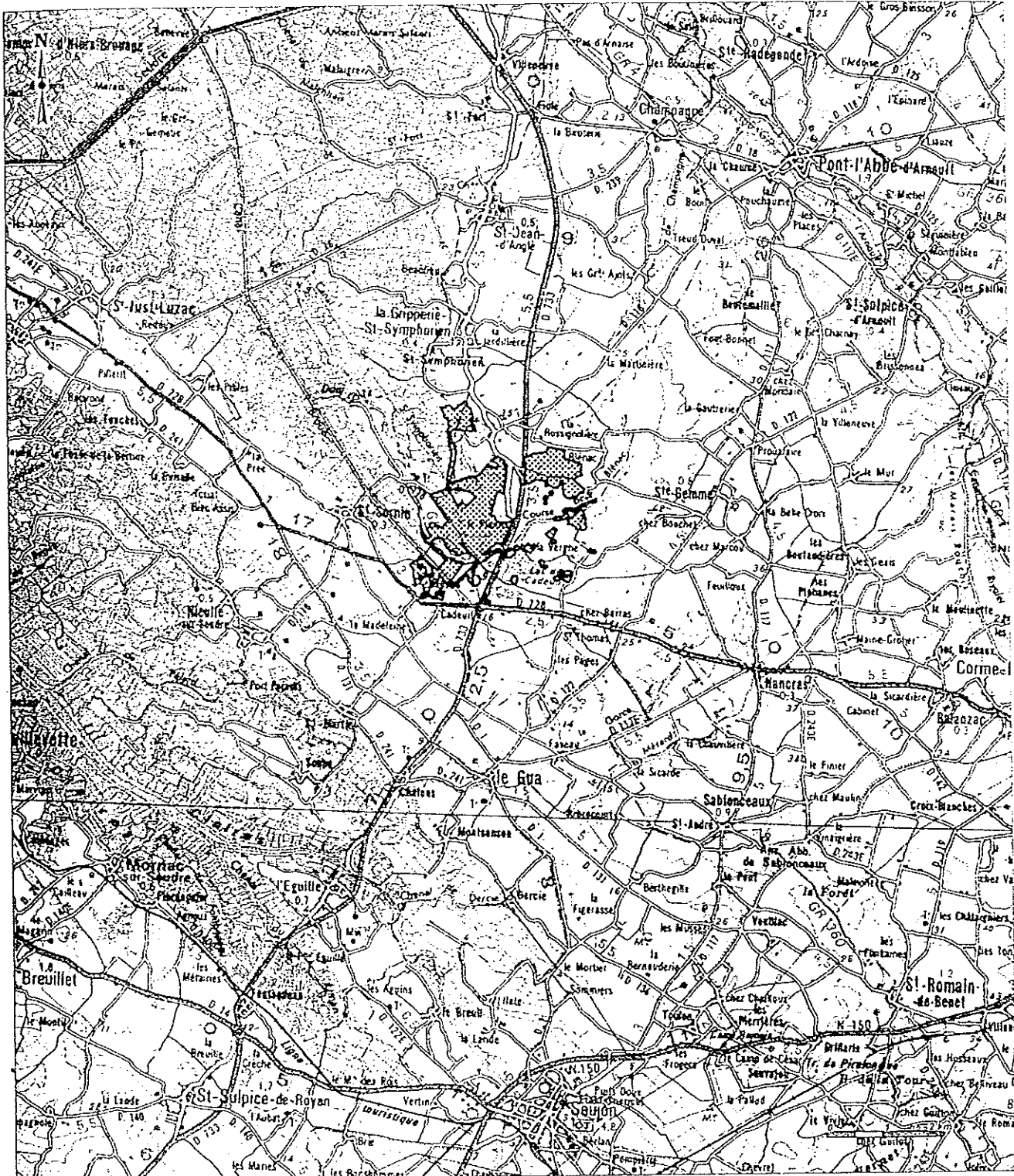
DESCRIPTION ET INTERET DU SITE : Ensemble de bois et de landes développés sur des sables et des argiles acides du Cénomanien et constituant une remarquable mosaïque de milieux et de groupements végétaux rares et originaux : bois de Pin maritime et Chêne tauzin, landes sèches à Bruyère ciliée, landes tourbeuses à Bruyère à balais et Bruyère à 4 angles, pelouses maigres, tourbière neutro-alkaline à Choin, mares et étangs (généralement d'origine artificielle et occupant d'anciennes fosses d'exploitation des sables et des graviers) aux eaux pauvres et acides etc... Beaucoup de ces associations végétales constituent le support d'habitats et d'espèces menacés en Europe, certains même classés comme prioritaires (lande tourbeuse à Bruyère à 4 angles, roselière à Marisque, Loutre d'Europe, Cistude, Spiranthe d'été etc...) et confèrent au site une valeur communautaire. Plusieurs secteurs du site ont en outre déjà été inventoriés au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison notamment de leur très grande valeur sur le plan botanique (10 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, dont 6 menacées en France). Sur sa façade ouest enfin, le site est contigu avec la bordure orientale du Marais de Brouage dont l'intégration au sein du réseau Natura 2000 est également proposée.

EVALUATION DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL AU SENS DE LA DIRECTIVE :

NOMBRE D'HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE : 12 (dont 4 prioritaires)
(53 présents en Poitou-Charentes, dont 11 prioritaires)


NOMBRE D'ESPECES VEGETALES ET ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE : 26
(108 présentes en Poitou-Charentes, dont 4 prioritaires)

Site n°73



Extrait du Scan100 IGN

1/100 000

Superficie indicative :  301 ha

NUMERO DIREN : 73
CODE MUSEUM : 465
CODE EUROPEEN : FR5400465
NOM DU SITE : Landes de Cadeuil

TABLEAU DE BORD

PHASE 1 : DIAGNOSTIC DU SITE

LES DONNEES BIOLOGIQUES

Inventaire et cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces

LES USAGES ET LES ACTIVITES HUMAINES

*Rappel historique
Identification des usages actuels
Fonctionnement, fréquentation,
Les servitudes, le foncier
(rencontres individuelles avec les usagers)*

ANALYSE ECOLOGIQUE

*Les exigences écologiques des habitats et espèces
Les effets des activités humaines
L'état de conservation des habitats
La dynamique naturelle des habitats*

Réunion du Comité de Pilotage

PHASE 2 : LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS

LES ENJEUX

Les priorités d'interventions

LES OBJECTIFS

*En matière de gestion des habitats,
de pratiques humaines favorables
à la biodiversité
(Groupes de travail thématiques)*

Réunion du Comité de pilotage

PHASE 3 : LES PROPOSITIONS D' ACTIONS

*Actions concrètes répondant aux objectifs
Cahier des charges technique des actions
Rédaction de contrats types
Evaluation du coût des actions
(Groupes de travail thématiques)*

Réunion du Comité de pilotage

CALENDRIER PREVISIONNEL

	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<i>Réunion de Comité de Pilotage</i>	+												
Données biologiques													
Données socio-économiques													
Analyse écologique													
<i>Réunion du Comité de pilotage</i>													+
Définition des objectifs													
<i>Réunion du Comité de pilotage</i>													+
Programme d'actions ; fiches d'actions détaillées													
<i>Réunion du Comité de pilotage</i>													+
Mise en forme des documents													
<i>Réunion finale de présentation</i>													+

Soit un délai total d'environ 12 mois.

SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT

NATURA 2000 SITE N° 73 « LANDES DE CADEUIL »

INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE

REUNION DU 22 DECEMBRE 2000

NOMS	QUALITES	SIGNATURES
PHILIPPE Alain	D.D.A.F. 17 Adjoint	
MAUCOURT Jean-Pierre	Chambre d'Agriculture	
MICHENEAU Christine	ONF Poitou Charentes (La Rochelle)	
AU DOMMET G.	J R I R E . P E R I G N Y, OFFICE NATIONAL CHASSE et FAUNE SAUVAGE, Service 17	
BRIAND Norbert	Conservatoire du Littoral	
LACOSTE Hans-Christine	Conservatoire d'espaces naturels	
BOUTAUD Michel	Rep. Nature Env. 17	
MATARD Claude	Maire Saint Sorain	
MERCIER Jean-Marie	S.A. NENCIER Cademil	
Michaud Guy	1 ^{er} Adjoint. St Sorain	
PETITGAS ALAIN	CARRIERE de ST SORAIN	
Thone CHRYSOSTONE	SEL CARRIERE LA FON	
MOIN CHRISTIAN	CAMPING ETANGS MINA	
ZENATY SIMON	CAMPING LE GRAND BLEU	
Jouis Etienne	SA. K NORSTAY SNC Clion	
VERONNEAU J. YVES	S.N. Camps de la Neuchercy	
Viguand Pomme	Camping Le Valencq St Sorain	

I. Présentation générale du Réseau européen NATURA 2000

..... — *Création, fonctionnement et*
perspectives —

1. Naissance du Réseau européen NATURA 2000

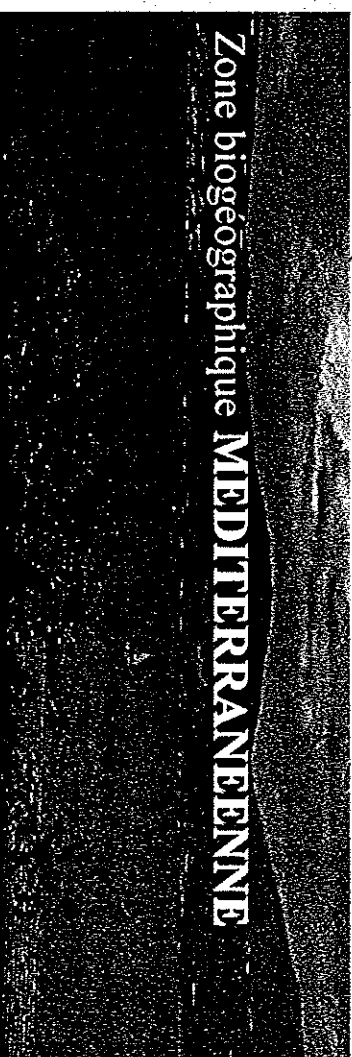
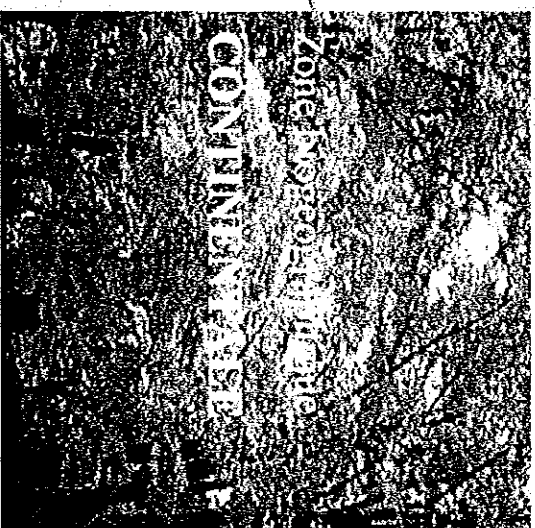
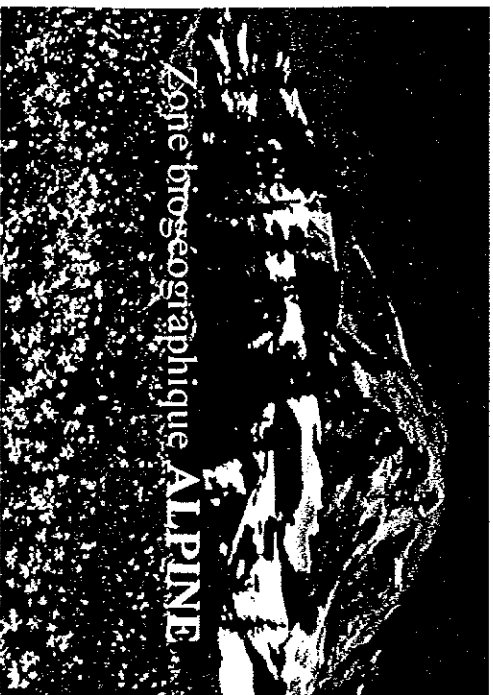
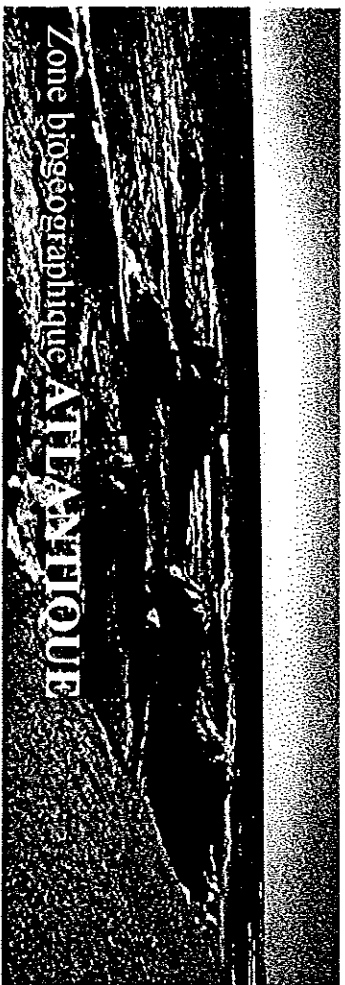
EUROPE

- = Diversité d'habitats exceptionnelle
(6 domaines biogéographiques)
- = Biodiversité encore riche mais fragile

Causes du déclin :

- Intensification rapide de nombreuses activités humaines
- Déprise agricole

Les 6 grands domaines biogéographiques



Directives européennes "Oiseaux" et "Habitats"

DIRECTIVE "OISEAUX" (1979)

- **But :** Protéger à long terme et gérer toutes les populations d'espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage sur le territoire communautaire ainsi que leurs habitats
- 181 espèces d'oiseaux menacées
- « Zones de Protection Spéciale » (ZPS)
- Plus de 1 600 ZPS sur plus de 100 000 km²

DIRECTIVE "HABITATS" (1992)

Objectif : favoriser le maintien de la biodiversité en préservant les habitats et les espèces qualifiés d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des spécificités et des exigences socio-économiques, culturelles et régionales

« Zones Spéciales de Conservation » (ZSC)

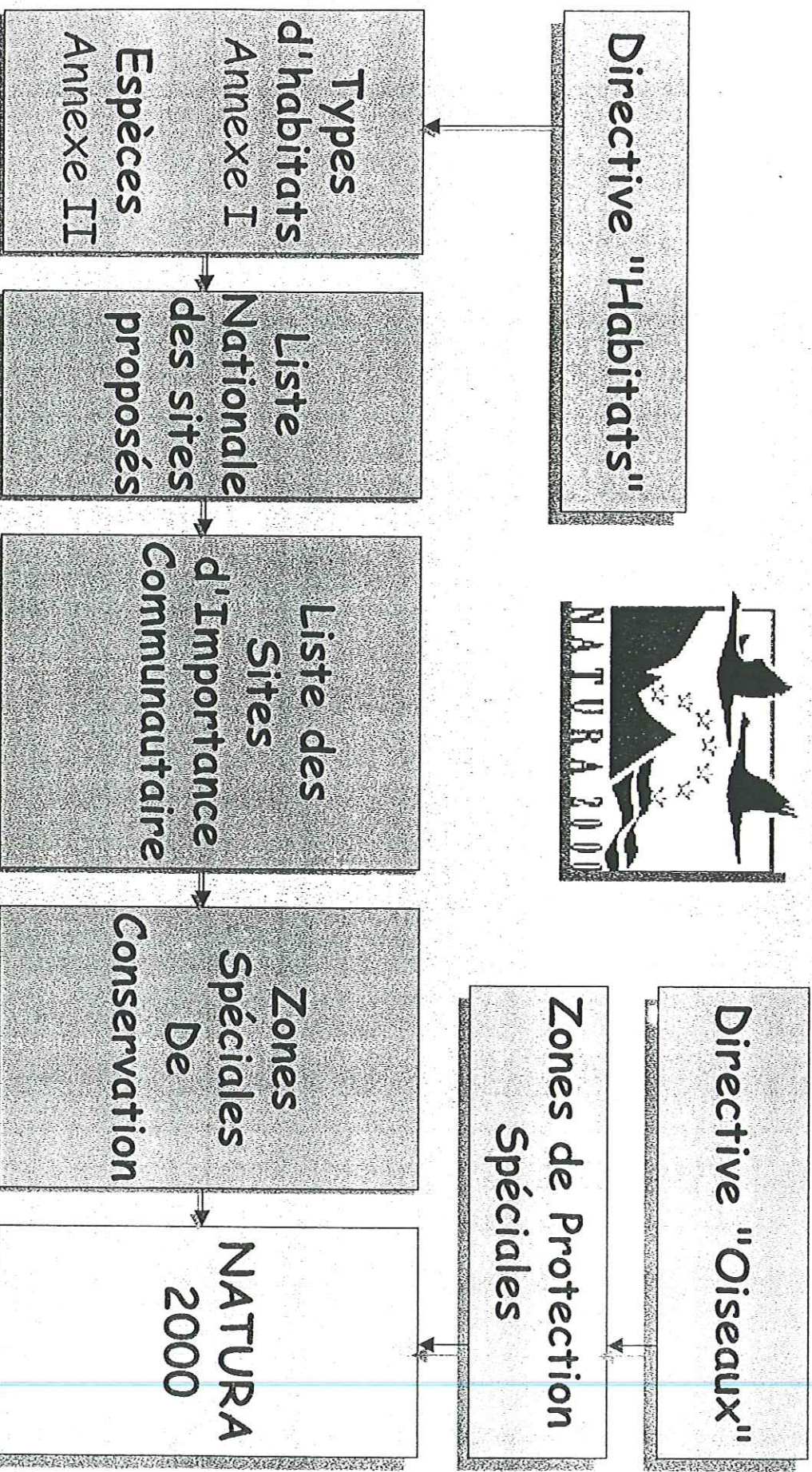
Le Réseau NATURA 2000

Objectifs : Préserver la biodiversité européenne tout en intégrant les activités socio-économiques locales
→ concept de Développement durable

ELABORATION DU RESEAU "NATURA 2000"

3 Phases :

- Listes nationales (PSIC)
- Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)
- Zones Spéciales de Conservation (+ Zones de Protection Spéciale) = Réseau NATURA 2000



Extrait de "Natura 2000, gérons notre patrimoine" – Commission européenne DGXI-Environnement

La Directive « Habitats » en Charente - Maritime

- 1 site-pilote « Val de Charente & Seugne »
- 4 opérations lancées en 1999 :
 - n°23 : Dunes & forêts de l'île de Ré
 - n°31 : Dunes & forêts de l'île d'Oléron
 - n°33 : Chaumes de Sèchebec
 - n°69 : Carrières de Saint-Savinien
- 3 opérations lancées en 2000 :
 - n°22 : Fier d'Ars
 - n°28 : Basse vallée de la Charente
 - n°73 : Landes de Cadeuil

2. Le Document d'objectifs :

véritable document de référence pour la préservation de chaque site

- élaboré sous l'égide de Monsieur le **Préfet**
- par un **opérateur**
- en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux,
représentés par le **Comité de Pilotage**

Document
d'objectifs :

- o Décrire l'existant
- o Faire des propositions quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats et espèces dans un état de conservation favorable
- o Outil d'aide à la décision pour les acteurs concernés par le site

3. Perspectives du réseau

✓ Défi lancé par le réseau NATURA 2000 :

- Sauvegarde des ressources naturelles
- Compatibilité avec de nombreuses activités économiques...
- ... voire une stimulation de la création d'emplois

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Natura 2000 site n° 78 « Landes de Cadeuil ». Comité local de pilotage.

Date : 07/06/2001

LIEU : Palais des Congrès de Rochefort

PRESIDENCE : M. le SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

REDACTEUR : C. BLANCHARD

PARTICIPANTS : voir liste ci-annexée.

PRINCIPAUX POINTS ABORDES :

- **PRESENTATION DU DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE (phase 1)** par l'opérateur M. Ménard, du bureau d'études BKM,

I - DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

- **habitats d'intérêt communautaire** présents sur le site : 10 habitats dont 3 prioritaires sur une surface de 136 hectares (superficie totale du site 330 hectares) ::
landes humides atlantiques septentrionales à « Erica tetralix » et landes sèches de la bordure atlantique à « Erica ssp et ulex ssp »,
forêts alluviales résiduelles,
marais calcaires à « Cladium mariscus et Carex davalliana ».
- **espèces végétales :** - **2 d'intérêt communautaires :** « liparis de loesel » et « Spiranthe d'été »
 - 6 d'intérêt national
 - 47 d'intérêt régional
- **espèces animales :** - **9 d'intérêt communautaire**
 - 46 d'intérêt régional

Il convient de noter une grande richesse écologique sur une superficie relativement restreinte.

Protections réglementaires :

- 1- zone de protection des sites et paysages sur la commune de la Gripperie St Symphorien, avec inscription d'espaces boisés classés opposables aux tiers. Cette commune n'est pas couverte par un PLU, une carte communale va être élaborée.
- 2- réserve naturelle volontaire de la Massone

II- DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Activités présentes sur le site.

- **Les sablières**

Deux sociétés exploitent sur le secteur :

* La société Mercier et Fils présente sur deux sites de 57,7 et 41,4 hectares :

- à l'ouest avec demande de renouvellement de l'exploitation qui sera sollicitée en 2003 mais sans extension de la superficie exploitée actuellement pas d'habitat communautaire,
- à l'est : l'autorisation d'exploitation expire en 2011 impact sur les habitats

* La société des carrières Kléber Moreau :

- autorisation d'exploitation par la filiale SNC Clion jusqu'en 2016, sur 62,2 hectares. Une grande partie du site est déjà exploitée
- autorisation d'exploitation par la filiale SNC de la Meilleraie sur 30,4 hectares jusqu'en 2011. Un dossier de demande de renouvellement d'exploitation sera alors présenté car à ce jour, les terrains objet de l'autorisation actuelle ne sont pas tous exploités impact sur les habitats.

* La société SCL a déposé une demande d'autorisation d'exploitation de sables sur 13,5 hectares sur la commune de la Gripperie St Syphorien, le site n'est cependant pas concerné par des habitats.

- **les terrains de camping**

4 terrains sont situés dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité. Il convient de noter que pour trois d'entre eux il n'existe pas de conflit entre les espèces présentant un intérêt au sens de la directive et les activités pratiquées. Seul le périmètre occupé par l'établissement Etangs Mina abrite des espèces d'intérêt communautaire .Il conviendra d'être vigilant dans le cadre de projets d'aménagements, notamment installation de mobiles-home.

- **l'agriculture** ne représente qu'une activité marginale .

- **la sylviculture** n'est pas une activité à forte connotation économique , la vocation de la forêt dans ce secteur étant orientée vers la promenade, l'exploitation du bois de chauffage.

- **Les loisirs :**

- la chasse : il existe trois ACCA et quelques chasses gardées. C'est une activité qui a globalement plutôt des effets positifs par la régulation des espèces dénombrées (sangliers, ragondins, lièvres etc).
- le tourisme : chemins de randonnée , cueillette des jonquilles au printemps.

Il conviendra de rajouter à cette liste les itinéraires cyclables de Marennes –Oléron .

M. Ménard présente ensuite un tableau sur l'analyse des interrelations activités humaines /conservation des habitats . Il ressort que certaines activités peuvent avoir des effets négatifs sur les habitats, notamment des demandes d'ouverture de sablières nouvelles, mais dans l'ensemble la concentration de l'ensemble des activités recensées sur un territoire assez réduit n'induirait pas de perturbations trop importantes.

Il apparaît primordial à M. le sous-préfet qu'une réflexion sur la gestion concertée des activités économiques (sablères ,campings) et le devenir des habitats intervienne lors des discussions des groupes de travail qui vont être prochainement programmés par l'opérateur en juin /juillet dans chaque commune concernée.

La restitution de la phase 2 « enjeux /objectifs » définis au sein de ces instances, aura lieu en septembre, comme prévu dans le calendrier initial.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le sous-préfet lève la séance.

LE SOUS-PREFET

Bernard ROUDIL

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N°73 "LES LANDES DE CADEUIL"

Phase 2 : Définition des objectifs

Compte-rendu de l'entretien avec l'exploitant des carrières Mercier

Date : le 3 juillet 2001

Lieu : Établissement Mercier

Interlocuteur : Monsieur Jean-Marie MERCIER

L'entretien se déroule dans le cadre de la deuxième phase de la réalisation du Document d'Objectifs. Le but de la réunion est de définir ensemble les objectifs concernant les carrières Mercier.

La réunion débute par un rappel de la localisation des habitats intéressants au niveau communautaire et des enjeux présents sur le site.

La discussion se dirige sur les zones d'habitats situées à l'intérieur du périmètre d'autorisation d'exploiter et dans les secteurs sur lesquels il y a un projet d'extension.

Les conclusions de l'entretien sont les suivantes :

- ✓ La société Mercier déposera prochainement une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter sur une surface d'environ 30 ha dans le secteur des Coudres, en continuité de la carrière actuelle. Cette demande ne pose pas de problèmes particuliers à l'égard des habitats d'intérêt européen à condition de préserver une bande d'environ 75 mètres le long de l'Allée de St-Estèphe et une de 50 mètres environ le long du chemin ouest. L'exploitant prévoira le maintien de ces espaces dans sa demande d'exploitation déposée en Préfecture.
- ✓ Au sud du chemin communal (GR 360) où existent des habitats d'intérêt communautaire, il ne sera pas déposé de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter. Les espaces en landes pourront alors bénéficier d'une gestion conservatoire.
- ✓ Les zones où l'exploitation est terminée seront réaménagées au fur et à mesure selon un principe de réhabilitation écologique.
- ✓ La carrière, située à l'est de la D733 au niveau du Lac de Cadeuil, pose quelques problèmes pour les habitats localisés à l'intérieur du périmètre autorisé. Monsieur Mercier pourrait laisser les habitats en marge de sa zone ; pour les autres secteurs d'habitats, il faut regarder précisément la localisation des habitats d'intérêt communautaire sur des plans cadastraux, en fonction du programme prévisionnel d'exploitation.

Ces différents engagements seront formalisés, avec une cartographie précise des secteurs exploitables, dans un contrat Natura 2000 passé avec l'exploitant ; ce contrat sera rédigé après signature du Document d'Objectifs, soit en principe au début de l'année 2002.

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N°73 "LES LANDES DE CADEUIL"

Phase 2 : Définition des objectifs

Compte-rendu de l'entretien avec les gérants du camping « Les étangs Mina »

Date : le 3 juillet 2001

Lieu : Camping des étangs Mina

Interlocuteurs : Monsieur et Madame MORIN

L'entretien se déroule dans le cadre de la deuxième phase de la réalisation du Document d'Objectifs. Le but de la réunion est de définir ensemble les objectifs concernant le camping des étangs Mina.

La réunion débute par un rappel de la localisation des habitats intéressants au niveau communautaire et des enjeux présents sur le site.

La discussion se dirige sur les zones d'habitats d'intérêt européen situées à l'intérieur du périmètre du camping soit l'étang nord et la course de Blénac.

Les conclusions de l'entretien sont les suivantes :

- ✓ L'étang situé au nord du camping sera entretenu de façon à garder la valeur écologique de ce milieu ; la pêche pourra continuer mais il n'y aura pas d'empoissonnement réalisé. Les arbres situés en bordure et qui sont tombés dans l'étang lors de la tempête, pourront être dégagés (pris en charge financièrement par Natura 2000).
- ✓ Une extension de la surface du camping est souhaitée par son gérant, celle-ci ne pourrait se faire sur les secteurs d'habitats cités ci-dessus.

L'étape suivante sera de définir dans un contrat les zones qui devront être maintenues en l'état dans le cadre de l'exploitation du camping : le plan d'eau nord et la course de Blénac.

Une extension du camping est par-contre possible dans la zone entre la course de Blénac et le plan d'eau nord, et dans celle entre le plan d'eau nord et le terrain de tennis.

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N°73 "LES LANDES DE CADEUIL"

Phase 2 : Définition des objectifs

Compte-rendu de l'entretien avec les gérants du camping « Le Grand Bleu »

Date : le 3 juillet 2001

Lieu : Camping "Le Grand Bleu"

Interlocuteur : Madame ZENATY

L'entretien se déroule dans le cadre de la deuxième phase de la réalisation du Document d'Objectifs. Le but de la réunion est de définir ensemble les objectifs qui concernent le camping du Grand Bleu.

L'entretien débute par un rappel de la localisation des habitats intéressants au niveau communautaire et des enjeux présents sur le site.

La discussion se dirige sur les zones d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire situées à l'intérieur du périmètre du camping. Il s'agit d'une petite zone d'habitat intéressante pour les batraciens (crapaud calamite, rainette méridionale) située sur la berge sud-ouest du plan d'eau.

Les conclusions de l'entretien sont les suivantes :

- ✓ Un suivi des populations de Crapaud calamite et de Rainette méridionale sera réalisé au printemps (période de reproduction) pour vérifier la présence de ces espèces.
- ✓ Selon les résultats, des préconisations pourront être définies avec le propriétaire du camping pour favoriser le maintien des populations (maintien en l'état des berges) ou leur retour (travaux légers de réaménagement des berges pris en charge financièrement par Natura 2000) .

L'étape suivante sera de formaliser ces engagements dans un contrat rédigé après signature du Document d'Objectifs, soit en principe au début de l'année 2001.

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N°73 "LES LANDES DE CADEUIL"

Phase 2 : Définition des objectifs

Compte-rendu de l'entretien avec les responsables des carrières de la SNC Clion et de la SNC de la Meilleraie

Date : le 12 juillet 2001

Lieu : Carrière Clion à Cadeuil

Interlocuteurs : Monsieur JOUIS et Monsieur VERONNEAU

L'entretien se déroule dans le cadre de la deuxième phase de la réalisation du Document d'Objectifs. Le but de la réunion est de définir ensemble les objectifs concernant les carrières des sociétés Clion et La Meilleraie.

La réunion débute par un rappel de la localisation des habitats intéressants au niveau communautaire et des enjeux présents sur le site.

Après avoir fait une visite des deux carrières, la discussion se dirige sur les zones d'habitats situées à l'intérieur du périmètre d'autorisation d'exploiter et dans les secteurs sur lesquels il y a un projet d'extension. Le principe est acquis de poursuivre les exploitations de carrière en dehors des secteurs où ont été localisés des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Les conclusions de l'entretien sont les suivantes :

- ✓ La carrière de la Meilleraie ne pose pas de problèmes : les parcelles des deux habitats d'intérêt communautaire (Forêt de chêne vert et Pinède) ne seront pas exploitées.
- ✓ Sur le site de la carrière Clion, le tronçon de la course de Blénac, cartographiée en zone d'habitat européen, sera laissée en zone non-exploitée ainsi qu'une bande d'environ 20 mètres de large de chaque côté.
- ✓ Les secteurs de landes, qui se trouvent à la bordure est de la zone autorisée sur le site Clion, seront exclus de l'extraction.
- ✓ La zone autorisée à l'ouest de la RD733 ne sera pas exploitée.
- ✓ Le secteur sud de la carrière Clion, non-exploité mais autorisé, sera laissé à l'état naturel.
- ✓ Le projet d'extension à l'est du bois de La Sablière ne concerne pas d'habitats d'intérêt communautaire, à l'exception d'une petite zone de

lande, coté nord, qui devra être préservée. Du point de vue de Natura 2000, l'extension apparaît donc possible moyennant conservation de la zone de landes.

- ✓ Des travaux seront engagés si le suivi du niveau de la nappe phréatique montre que la carrière entraîne un rabattement, afin de diminuer les risques d'assèchement des milieux humides à proximité (murs d'argile en front de taille par exemple).
- ✓ Des principes de réhabilitation écologique des carrières, une fois l'exploitation achevée seront proposés : contours sinueux, reprofilage des berges en pente douce sur une partie du périmètre...).

Ces différents engagements seront formalisés, avec une cartographie précise des secteurs exploitables, dans un contrat Natura 2000 passé avec l'exploitant ; ce contrat sera rédigé après signature du Document d'Objectifs, soit en principe au début de l'année 2002.

**DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N° 73
« LES LANDES DE CADEUIL »**

PHASE 2 : Définition des objectifs

**Compte-rendu du groupe de travail de la commune
de Sainte-Gemme**

Date : le 17 juillet 2001

Lieu : Mairie de Sainte-Gemme

Personnes présentes :

Monsieur DRUGEON Guy, *Maire de Sainte-Gemme*
Monsieur RIVET André, *Adjoint au maire de Sainte-Gemme*
Monsieur ROULIN Jean-Jacques, *Adjoint au maire de Sainte-Gemme*
Monsieur THIERY Didier, *Président de l'ACCA de Sainte-Gemme*
Monsieur DELAFOSSE Michel, *Secrétaire de l'ACCA de Sainte-Gemme*
Monsieur DRUGY Claude, *Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime*
Monsieur RENAUD Didier, *Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*
Monsieur DUPEYRON Thomas, *Nature Environnement 17*
Monsieur MENARD Philippe, *Atelier BKM opérateur local*
Mademoiselle MARMONIER Mélanie, *Stagiaire Atelier BKM*

Le groupe de travail se réunit dans le cadre de la deuxième phase de la réalisation du Document d'Objectifs. Le but de cette réunion est de définir ensemble les objectifs sur la commune de Sainte-Gemme.

En introduction, Monsieur Ménard rappelle les grandes lignes de Natura 2000 et les différentes phases de réalisation du Document d'Objectifs.

La réunion débute par une présentation de l'inventaire biologique : carte des habitats d'intérêt communautaire et carte des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Les secteurs d'habitats existant sur la commune sont repérés.

L'exposé se poursuit par un résumé de l'inventaire des activités socio-économiques et par la présentation d'un tableau d'analyse des interrelations entre les activités humaines et la conservation des habitats.

Le document suivant montre les enjeux relevés sur l'ensemble du site. Certains ne concernent pas directement la commune de Sainte-Gemme car ne sont pas vraiment perceptibles sur cette zone, ce sont les problèmes de la cueillette et de la circulation des engins tout-terrain.

Après le rappel de cette première phase de la réalisation du Document d'Objectifs, Monsieur Ménard passe au deuxième point de l'ordre du jour de la réunion : **la définition des objectifs**.

Des objectifs sont proposés au groupe de travail afin qu'il puisse débattre sur ces idées. Les objectifs proposés pour la commune de Ste-Gemme sont les suivants :

Objectifs généraux, Objectifs opérationnels

1. **Maintenir les surfaces existantes d'habitats d'intérêt communautaire,**
 - 1.1 *Prévenir l'artificialisation des habitats, par exemple :*
 - *Prévenir les plantations de peupliers ou de résineux,*
 - *Prévenir la fragmentation des habitats.*
2. **Préserver la qualité écologique du site : restaurer, conserver et favoriser la biodiversité,**
 - 2.1 *Gestion des habitats de landes*
 - *Entretien des landes : limiter et contrôler la progression des ligneux,*
 - *Limiter les risques d'incendie par le débroussaillage de certaines zones.*
 - 2.2 *Gestion raisonnée des habitats forestiers*
 - 2.4 *Gestion des prairies à molinie*
 - 2.5 *Limiter la progression des espèces faunistiques envahissantes*
3. **Maîtriser et organiser la fréquentation du site,**
 - 3.1 *Éviter la dégradation du site*
 - *Limiter et contrôler la cueillette,*
 - *Limiter et contrôler la circulation d'engins tout-terrain,*
 - *Empêcher les dépôts sauvages.*
 - 3.2 *Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial du site*
4. **Évaluer les résultats.**

La plupart de ces objectifs semblent convenir au groupe de travail sauf certains qui ne s'appliqueraient pas à la commune de Sainte-Gemme :

- ✓ au niveau de l'objectif 2.5 *Limiter les espèces animales envahissantes* : les espèces envahissantes telles que le ragondin ou le sanglier n'ont pas d'impacts nuisibles actuellement sur la commune et il n'est pas nécessaire de prendre des mesures d'éradication mais plutôt de surveillance des populations.
- ✓ au niveau de l'objectif 3.1 *Éviter la dégradation du site* : les motos ne posent pas véritablement de problèmes sur Sainte-Gemme, elles sont principalement présentes autour du Lac de Cadeuil où les barrières et cadenas ne suffisent pas pour les arrêter ; mais le maire serait prêt à prendre un arrêté pour interdire ce genre de pratiques. La cueillette n'est pas constatée sur Sainte-Gemme.

La gestion des landes consisterait à faucher selon une rotation sur plusieurs années, afin d'obtenir différents stades de hauteur de la brande.

En ce qui concerne la gestion des habitats forestiers, l'objectif est donc de maintenir l'usage actuel (une coupe environ tous les 40 ans), de nettoyer les arbres tombés par la tempête (principalement le long de la Course de Blénac) et d'éviter les plantations de pins en particulier mais aussi de peupliers.

Les prairies à molinie de la commune de Ste-Gemme sont apparemment très asséchées depuis l'ouverture des carrières.

Sur le principe, le groupe de travail est d'accord avec les objectifs proposés mais les actions concrètes seront à discuter. Les sujets abordés, tels que les modalités de dédommagements financiers, le nettoyage des dégâts causés par la tempête dans les habitats d'intérêt communautaire, l'engagement des propriétaires privés, seront repris en détail lors des groupes de travail sur les propositions d'actions concrètes.

Aucune autre d'idée d'objectifs n'est proposée, on reste donc sur les objectifs proposés lors de cette réunion.

Le groupe de travail n'a plus de remarques, la réunion est terminée.

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N° 73 « LES LANDES DE CADEUIL »

PHASE 2 : Définition des objectifs

Compte-rendu du groupe de travail de la commune de La Gripperie Saint-Symphorien

Date : le 17 juillet 2001

Lieu : Mairie de La Gripperie St-Symphorien

Participants :

Monsieur ROUYER Denis, *Maire de La Gripperie Saint-Symphorien*
Monsieur PIOCHAUD Pierre, *Adjoint au maire de La Gripperie Saint-Symphorien*
Monsieur PFISTER Guy, *Conseiller Municipal de La Gripperie Saint-Symphorien*
Monsieur DAUNAS Michel, *Président de l'ACCA de La Gripperie Saint-Symphorien*
Monsieur GAY Lyonnell, *Propriétaire de La Châtaigneraie, Agriculteur*
Monsieur DRUGY Claude, *Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime*
Monsieur RENAUD Didier, *Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*
Monsieur ALLENOU Olivier, *Conservatoire des Espaces Naturels Poitou-Charentes*
Monsieur PORTIER James, *Propriétaire du Château de Blénac*
Monsieur MERIT Jean-Louis, *Chasse gardée du Château de Blénac*
Madame MICHENAU Christine, *Office National des Forêts*
Monsieur DABERE Alain, *Office National des Forêts*
Monsieur MENARD Philippe, *Atelier BKM opérateur local*
Mademoiselle MARMONIER Mélanie, *Stagiaire Atelier BKM*

Le groupe de travail se réunit dans le cadre de la deuxième phase de la réalisation du Document d'Objectifs. Le but de cette réunion est de définir ensemble les objectifs sur la commune de La Gripperie Saint-Symphorien.

En introduction, Monsieur Ménard rappelle les grandes lignes de Natura 2000 et les différentes phases de réalisation du Document d'Objectifs.

La réunion débute par une présentation de l'inventaire biologique : carte des habitats d'intérêt communautaire et carte des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Les secteurs d'habitats existant sur la commune sont repérés.

L'exposé se poursuit par un résumé de l'inventaire des activités socio-économiques et par la présentation d'un tableau d'analyse des interrelations entre les activités humaines et la conservation des habitats.

Le document suivant montre les enjeux relevés sur l'ensemble du site, certains ne concernent pas directement la commune de La Gripperie car ne sont pas vraiment perceptibles sur cette zone. En effet, il n'y a pas de problèmes de circulation d'engins tout-terrain, ni de cueillette et les dépôts sauvages sont très surveillés et éliminés rapidement par la commune.

Après le rappel de cette première phase de la réalisation du Document d'Objectifs, Monsieur Ménard passe au deuxième point de l'ordre du jour de la réunion : **la définition des objectifs.**

Des objectifs sont proposés au groupe de travail afin qu'il puisse débattre sur ces idées. Les objectifs proposés pour la commune de La Gripperie sont les suivants :

Objectifs généraux, Objectifs opérationnels

- 1. Maintenir les surfaces existantes d'habitats d'intérêt communautaire,**
 - 1.1 *Prévenir l'artificialisation des habitats, par exemple :*
 - *Prévenir les plantations de peupliers ou de résineux,*
 - *Prévenir la fragmentation des habitats.*
- 2. Préserver la qualité écologique du site : restaurer, conserver et favoriser la biodiversité,**
 - 2.1 *Gestion des habitats de landes*
 - *Entretien des landes : limiter et contrôler la progression des ligneux,*
 - *Limiter les risques d'incendie par le débroussaillage de certaines zones.*
 - 2.2 *Gestion raisonnée des habitats forestiers*
 - 2.3 *Gestion de la tourbière de la Châtaigneraie*
 - 2.4 *Gestion des prairies à molinie*
 - 2.5 *Limiter la progression des espèces faunistiques envahissantes*
- 3. Maîtriser et organiser la fréquentation du site,**
 - 3.1 *Éviter la dégradation du site*
 - *Limiter et contrôler la cueillette,*
 - *Limiter et contrôler la circulation d'engins tout-terrain,*
 - *Empêcher les dépôts sauvages.*
 - 3.2 *Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial du site*
- 4. Évaluer les résultats.**

La plupart de ces objectifs semblent convenir au groupe de travail sauf certains qui ne s'appliqueraient pas à la commune de La Gripperie :

- ✓ au niveau de l'objectif 2.5 *Limiter les espèces animales envahissantes* : il n'y a pas de problèmes sur cette commune.
- ✓ au niveau de l'objectif 3.1 *Éviter la dégradation du site* : les dépôts sauvages sont maîtrisés et les activités de tout-terrain et de cueillette n'engendrent pas d'impacts notables.

Les méthodes de gestion des landes seront détaillées dans la phase de définition des actions ; une fauche par rotation des parcelles sur plusieurs années semble une bonne solution pour obtenir les différents stades de la brande ; le feu, pratiqué autrefois, est traumatisant pour le milieu et notamment pour la faune.

L'ONF expose le fait que le Bois du Grondin nécessite une phase de régénération naturelle. Elle se ferait sur deux secteurs d'une superficie totale moyenne d'un hectare et sur une durée d'une décennie, avec clôtures pour éviter la destruction des pousses par le gibier. Pour la gestion de la tourbière, il faudra délimiter le bassin versant afin de prévenir les apports d'éventuelles pollutions. Les modalités techniques de gestion (fauche, pâturage...) seront définies dans la phase suivante.

Sur le principe, le groupe de travail est d'accord avec les objectifs proposés mais les actions concrètes seront à discuter. Les sujets abordés, tels que les modalités de dédommagements financiers, la définition exacte de "gestion extensive des forêts", seront repris en détail lors des groupes de travail sur les propositions d'actions concrètes.

Aucune autre d'idée d'objectifs n'est proposée, donc on reste sur les objectifs proposés lors de cette réunion.

Le groupe de travail n'a plus de remarques, la réunion est terminée.

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 N° 73 « LES LANDES DE CADEUIL »

PHASE 2 : Définition des objectifs

Compte-rendu du groupe de travail de la commune de Saint-Sornin

Date : le 24 juillet 2001

Lieu : Salle des fêtes de Saint-Sornin

Participants :

Monsieur PINEL-PESCHARDIERE Jean, *Maire de Saint-Sornin*
Monsieur MICHAUD Guy, *Adjoint au maire de Saint-Sornin*
Monsieur ALLAIRE André, *Adjoint au maire de Saint-Sornin*
Monsieur et Madame MERCIER Pierre, *Propriétaires des étangs*
Monsieur BRION Jean-Baptiste, *Domaine de la Mauvinière*
Monsieur MERCIER Jean-Marie, *Société des carrières Mercier*
Monsieur MORIN Christian, *Gérant du camping des étangs Mina*
Monsieur RAVET Paul, *Président de l'ACCA de Saint-Sornin*
Monsieur MEMAIN Jean-Paul, *A.S Marais de St-Agnant*
Monsieur LOQUET Philippe, *Président A.S. Marais de Brouage Marennes*
Madame DUBOIS Sylvie, *Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt*
Monsieur PERSUY Alain, *Centre Régional de la Propriété Forestière*
Monsieur RENAUD Didier, *Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*
Monsieur ALLENOU Olivier, *Conservatoire des Espaces Naturels Poitou-Charentes*
Monsieur SEGUIN Serge, *Nature Environnement 17*
Monsieur DUPEYRON Thomas, *Nature Environnement 17*
Monsieur LALANNE Christophe, *Stagiaire Nature Environnement 17*
Monsieur SEMELIN Julien, *Stagiaire Nature Environnement 17*
Madame BANDIN Françoise, *Saint-Sornin*
Monsieur MENARD Philippe, *Atelier BKM, opérateur local*
Mademoiselle MARMONIER Mélanie, *Stagiaire Atelier BKM*

Le groupe de travail se réunit dans le cadre de la deuxième phase de la réalisation du Document d'Objectifs. Le but de cette réunion est de définir ensemble les objectifs sur la commune de Saint-Sornin.

En introduction, Monsieur Ménard rappelle les grandes lignes de Natura 2000 et les différentes phases de réalisation du Document d'Objectifs.

La réunion débute par la présentation de l'inventaire biologique : carte des habitats d'intérêt communautaire et carte des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Les secteurs d'habitats existant sur la commune sont repérés.

L'exposé se poursuit par un résumé de l'inventaire des activités socio-économiques et par la présentation d'un tableau d'analyse des interrelations entre les activités humaines et la conservation des habitats.

Le document suivant montre les enjeux relevés sur l'ensemble du site, certaines remarques sont faites notamment à propos des espèces animales envahissantes : l'écrevisse de Louisiane est aussi une espèce qui pose problème sur le site et qui est à ajouter à la liste. La cueillette se fait ressentir, au moment des jonquilles, essentiellement au niveau du secteur des Coudres, le long de l'Allée de Saint-Estèphe. Les motos posent des problèmes dans le secteur de la Montée Gironde.

Après le rappel de cette première phase de la réalisation du Document d'Objectifs, Monsieur Ménard passe au deuxième point de l'ordre du jour de la réunion : **la définition des objectifs.**

Des objectifs sont proposés au groupe de travail afin qu'il puisse débattre sur ces idées. Les objectifs proposés pour la commune de St-Sornin sont les suivants :

Objectifs généraux, Objectifs opérationnels

- 1. Maintenir les surfaces existantes d'habitats d'intérêt communautaire,**
 - 1.1 *Prévenir l'artificialisation des habitats, par exemple :*
 - *Prévenir les plantations de peupliers ou de résineux,*
 - *Prévenir la fragmentation des habitats.*
- 2. Préserver la qualité écologique du site : restaurer, conserver et favoriser la biodiversité,**
 - 2.1 *Gestion des habitats de landes*
 - *Entretien des landes : limiter et contrôler la progression des ligneux,*
 - *Limiter les risques d'incendie par le débroussaillage de certaines zones.*
 - 2.2 *Gestion raisonnée des habitats forestiers*
 - 2.5 *Limiter la progression des espèces faunistiques envahissantes*
- 3. Maîtriser et organiser la fréquentation du site,**
 - 3.1 *Éviter la dégradation du site*
 - *Limiter et contrôler la cueillette,*
 - *Limiter et contrôler la circulation d'engins tout-terrain,*
 - *Empêcher les dépôts sauvages.*
 - 3.2 *Sensibiliser le public à l'intérêt patrimonial du site*
- 4. Évaluer les résultats.**

Pour gérer les brandes, M. Loquet propose de créer une association pastorale à qui les terrains seraient loués ; il faut étudier la faisabilité d'un tel projet à Cadeuil sachant que les parcelles de landes présentent des superficies restreintes.

Une autre solution serait de faucher (avec ramassage des produits de fauche), par rotation sur plusieurs années, différentes parcelles afin d'obtenir différents stades de hauteur de lande. Cette brande peut être exploitée à des fins économiques : il faut voir les débouchés éventuels des brandes coupées.

En ce qui concerne la gestion des habitats forestiers, l'objectif est de maintenir l'usage actuel (coupes pour bois de chauffage), ainsi que la répartition landes/boisements, et d'éviter les grandes plantations linéaires de pins ou peupliers.

Pour l'élimination des espèces envahissantes, notamment des ragondins et des écrevisses de Louisiane, il faut privilégier le piégeage à l'empoisonnement qui peut être nocif pour le reste de la faune sauvage.

Il faut surveiller la Jussie, espèce végétale envahissante car elle se trouve déjà dans des secteurs proches du site des landes de Cadeuil.

La pose d'une barrière, financée par Natura 2000, au niveau de l'Allée de St-Estèphe pourrait éviter la surfréquentation de ce secteur au moment de la cueillette des jonquilles et par les engins tout-terrain.

Un contrat pourra être passé avec le syndicat des marais afin qu'il continue la gestion actuelle de la partie du canal de Broue située dans son territoire et cartographié en zone d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire.

Sur le principe, le groupe de travail est d'accord avec les objectifs proposés mais les actions concrètes seront à discuter.

Les sujets abordés, tels que la gestion des brandes, leur débouchés, les moyens de lutte contre les espèces envahissantes, seront repris en détail lors des groupes de travail sur les propositions d'actions concrètes.

Aucune autre d'idée d'objectifs n'est proposée, donc on reste sur les objectifs proposés lors de cette réunion. Le groupe de travail n'a plus de remarques, la réunion est terminée.

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Natura 2000 site n° 78 « Landes de Cadeuil ». Comité local de pilotage.

Date : 04/10/2001

LIEU : Sous-Préfecture de Rochefort

PRESIDENCE : M. le SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

REDACTEUR : C. BLANCHARD

PARTICIPANTS : voir liste ci-annexée.

PRINCIPAUX POINTS ABORDES :

➤ PRESENTATION DE LA DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU SITE (phase 2) par l'opérateur M. Ménard, du bureau d'études BKM (c. f document joint)

I - ENJEUX

1- Gestion concertée du devenir des carrières et des campings .

A .Carrières

a) sites exploités par la S.A Mercier

Après concertation : aucune demande de renouvellement d'exploitation ne sera sollicitée pour les autorisations allant jusqu'en 2003 sur les secteurs abritant des habitats d'intérêt communautaire (HIC).

b) sites exploités par la S.A CLION

même principe de conservation des habitats . Toutefois, l'exploitant, en contrepartie de l'abandon d'un secteur de landes où sont répertoriés des HIC, souhaite une exploitation possible sur des secteurs dispersés non compris dans le périmètre initial .

Se pose la question de la modification éventuelle de ce périmètre et de l'interrelation avec la poursuite des travaux commencés sur ce site et du calendrier fixé.

M. Marion resitue la problématique juridique actuelle sur la procédure Natura 2000 du fait du double contentieux :

- européen : condamnation de la France le 11/09/01 par la cour de justice de la communauté européenne pour insuffisance de sites proposés ,
- franco-français, arrêt du Conseil d'Etat du 22/06/01 relative à l'annulation de sites transmis à la commission européenne,,le site n°73 est concerné par cette mesure.

Dans ce contexte, une proposition de modification de périmètre doit être accompagnée d'une analyse fine s'appuyant sur des critères scientifiques, et d'un argumentaire prouvant l'intérêt de la démarche.

Il convient de rappeler que le périmètre administratif d'un site est plus étendu que les seuls lieux où sont inventoriés des habitats.

B. Campings

- a) le Grand Bleu à Ste Gemme : l'exploitant est d'accord pour ne pas prévoir d'aménagements sur le site abritant des amphibiens,
- b) Ets Mina à St Sornin : le plan d'eau ne recevra aucune activité.

2- Entretien des milieux ouverts colonisés par une végétation arbustive et arborée (landes, tourbières, prairie à Molinie) en :

- maîtrisant et organisant la fréquentation du site,
- limitant la progression des espèces animales envahissantes (sangliers, ragondins, écrevisses de Louisiane)
- maîtrisant les effets de la cueillette,
- luttant contre les dépôts sauvages,
- sensibilisant le public à l'intérêt patrimonial du site.

II- OBJECTIFS GENERAUX DE CONSERVATION ET DE GESTION DU SITE

- maintenir les surfaces existantes et les fonctionnalités des HIC :

exemple de stratégies :

- en définissant un zonage des exploitations de carrières et de campings
- en conservant la gestion actuelle de la forêt par la prévention de plantations artificielles possibilité d'actions en matière de diversification avec le Centre Régional de la Propriété Forestière .

M. Marion précise que dans le cadre de la loi d'orientation sur la forêt, un nouveau dispositif d'aides financières a été mis en place.

- préserver la qualité écologique du site : restaurer, conserver et favoriser la biodiversité exemple de stratégies

- en prévenant la « fermeture » des milieux ouverts landes, tourbières, prairie à Molinie des accords seront passés avec les propriétaires , qui pourront faire appel à des organismes compétents en la matière, exemple : Conservatoire Régional des Espèces Naturels.

- maîtriser et organiser la fréquentation du site,

stratégies à envisager

- limiter et contrôler la circulation d'engins tout-terrain
- limiter les risques d'incendie,
- éduquer les enfants à la protection de l'environnement.

- faire un suivi du document d'objectifs

- évaluer les résultats des actions mises en place
- faire évoluer le document d'objectifs

➤ CALENDRIER PROPOSE

- Entamer la phase 3 propositions d'actions suivants les objectifs et enjeux retenus avec identification des acteurs et des signataires potentiels de contrats ouvrant sur des financements.

Pour cela , trois groupes de travail vont se réunir 1ere quinzaine de novembre :

1^{er} groupe : gestion de la tourbière,

2 ème groupe : gestion des landes,

3 ème groupe : gestion des habitats forestiers et maîtrise de la fréquentation du site.

- réunion du comité de pilotage début janvier aux fins de présentation de la phase 3 .

M. le sous-préfet remarque que bien même le périmètre serait à redéfinir, le travail commencé peut être formalisé d'ici début 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le sous-préfet lève la séance.

LE SOUS-PREFET

Bernard ROUDIL

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 "LES LANDES DE CADEUIL"

Phase 3 : Propositions d'actions

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "ZONES HUMIDES" QUI S'EST TENU LE 20 NOVEMBRE 2001 A LA GRIPPERIE ST-SYMPHORIEN.

Personnes présentes :

M. le Maire de la commune de La Gripperie St-Symphorien Massonne	M. BENIER propriétaire de la RNV de La
M. le Maire de la commune de St-Sornin Marennes	M. LOQUET Philippe, ASF Brouage
M. PIOCHAUD Pierre, Conseil Municipal de La Gripperie	M. BOUTAUD Michel, CREN
M. DAUNAS Michel, Conseil Municipal de La Gripperie	M. ALLENOU Olivier, CREN
M. GAY Lyonnell, Conseil Municipal de La Gripperie Environnement 17	M. DUPEYRON Thomas, Nature
M. PFISTER Guy, Conseil Municipal de La Gripperie	M ^{elle} MARMONIER Mélanie, Atelier BKM
M ^{me} DUBOIS Sylvie, DDAF	M. MENARD Philippe, Atelier BKM

Après un rappel sur le stade d'avancement du Document d'Objectifs de Cadeuil, Philippe Ménard, opérateur local, expose les 11 actions proposées au groupe de travail sur les zones humides.

✓ Restauration de la tourbière de la Châtaigneraie :

Arrachage des ligneux colonisateurs, principalement en périphérie de l'habitat et quelques aulnes de petit diamètre au centre de la tourbière. Solution proposée : arrachage manuel ou mécanique de ces ligneux et exportation des débris végétaux.

Certaines personnes du groupe de travail préconiseraient plutôt la technique du brûlis qui semble plus simple à mettre en œuvre et moins coûteuse. Cependant cette dernière solution qui semble assez bénéfique pour la flore, engendre des impacts négatifs sur la faune et plus particulièrement sur l'entomofaune. De plus, cette technique n'est peut-être pas efficace pour atteindre le but premier qui est d'éliminer les ligneux car ce serait un feu courant qui serait pratiqué et donc rasant le sol. La période la moins néfaste pour pratiquer le brûlis est l'automne.

✓ Entretien de la tourbière de la Châtaigneraie :

Fauche automnale tous les 2 à 4 ans avec exportation de la matière organique. Etudier les possibilités de déplacement des machines spécialisées pour ce genre de travaux dans ce type de milieu.

Les travaux peuvent être réalisés par des chantiers de jeunes ou de réinsertion qui reviennent moins cher. Pour faire intervenir la brigade verte, il faut que la demande vienne d'une association ou d'une collectivité mais pas d'un particulier. Donc une des solutions pour gérer tous les travaux serait une convention de gestion ou un bail emphytéotique entre le propriétaire de cette tourbière et le CREN par exemple.

Une autre action proposée est le suivi régulier de la végétation de la tourbière.

✓ Étrépage sectoriel de la tourbière de la Châtaigneraie :

L'étrépage se ferait sur quelques petites surfaces expérimentales, en faisant un état initial de la végétation et en mettant en place un suivi de la recolonisation végétale.

Cette expérience pourrait recréer les conditions de piétinement des bovins présents il y a quelques années et qui provoquaient des décapages naturels du sol permettant à des espèces végétales pionnières d'apparaître sur ces surfaces.

✓ Limitation de la fertilisation sur le bassin versant de la tourbière de la Châtaigneraie :

Limiter la quantité de fertilisants sur les parcelles du bassin versant de la tourbière. Peut se faire sous forme de CTE avec les exploitants agricoles et si ces parcelles sont incluses dans le périmètre Natura 2000, les CTE seront bonifiés.

✓ Entretien des prairies à molinie :

Le but est d'éliminer les ligneux colonisateurs régulièrement. L'action du Document d'Objectifs s'alignera sur celle préconisée dans le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle de La Massonne, à savoir continuer

l'entretien actuel qui consiste en un broyage automnal tous les 2 ans avec exportation de la matière végétale.

✓ **Entretien périodique de la ripisylve de la Course de Blénac selon des modalités favorables à la biodiversité :**

Conforter les berges soumises à l'érosion par des techniques de tressage ou de fascinage, préserver certains arbres déperrissants ou morts sur les berges présentant un intérêt écologique certain, enlever les arbres tombés par la tempête qui gênent le bon fonctionnement du cours d'eau, enlever les embâcles si elles gênent la circulation de l'eau et notamment les petits aulnes qui poussent dans le lit du cours d'eau. Cette action pourrait être réalisée par des associations syndicales de gestion du marais.

✓ **Campagne coordonnée de limitation des espèces animales envahissantes :**

Suivi des populations de ragondins, rats musqués, écrevisses de Louisiane.

Si populations trop envahissantes sur le site de Cadeuil, pose de pièges, interdire l'empoisonnement et tirs exceptionnels par un professionnel avec autorisation, battues à éviter.

✓ **Suivi régulier de la qualité des eaux :**

Surveiller la qualité de l'eau au niveau de la Course de Blénac et du Canal de Broue (mesures pH, MES, DCO, hydrocarbures, azote, phosphore, plomb, zinc, cadmium, IBGN).

La DDE réalise des prélèvements en aval du Canal de Broue tous les mois, résultats satisfaisants.

Compléter l'action par la surveillance de la quantité d'eau, pose de piézomètres pour voir les effets des carrières sur la globalité du site.

✓ **Dégagement des arbres tombés dans les habitats « Eaux méso-oligotrophes » :**

Dégager les arbres tombés dans les étangs lors de la tempête de 1999 s'ils ne présentent pas d'intérêt au niveau biologique.

✓ **Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les Etangs des Coudres (propriété de M. Mercier Pierre) :**

Projet déposé par l'association Nature Environnement 17 en juin 2001 auprès de la DIREN, dossier en attente d'instruction.

✓ **Suivi de la population d'amphibiens dans le camping du Grand Bleu :**

Ecouter les chants des crapaud calamite et rainette méridionale au printemps pour constater leur présence. S'ils sont absents proposer des travaux légers de réaménagement des berges sud-ouest du camping Le Grand Bleu.

D'autres actions ont été proposées :

- Faire un suivi du niveau de la nappe en posant des piézomètres pour mesurer l'impact des exploitations de sable sur la globalité du site.
- Organiser une sortie sur le site de la tourbière afin de faire découvrir aux habitants locaux intéressés la richesse de ce milieu. Cette sortie pourrait être programmée pour le printemps.
- Suivi de la végétation de la tourbière : état initial et suivi régulier pour voir l'évolution et les conséquences des actions, également suivi faunistique.

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 "LES LANDES DE CADEUIL"

Phase 3 : Propositions d'actions

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "FORETS ET FREQUENTATION" QUI S'EST TENU LE 27 NOVEMBRE 2001 A STE-GEMME.

Personnes présentes :

M. le Maire de la commune de Ste-Gemme
M. le Maire de la commune de St-Sornin
M. RIVET André, conseiller municipal de Ste-Gemme
M. THIERY Didier, président de l'ACCA de Ste-Gemme
M. DUPEYRON Thomas, Nature Environnement 17
M. PORTIER James, propriétaire Château de Blénac

M. PERSUY Alain, CRPF
M. DABERE Alain, ONF
M^{elle} RENOUST Aurélie, DIREN
M. RENAUD Didier, ONCFS
M^{elle} MARMONIER Mélanie, Atelier BKM
M. MENARD Philippe, Atelier BKM

Après un rappel sur le stade d'avancement du Document d'Objectifs des Landes de Cadeuil, Philippe Ménard, opérateur local, expose au groupe de travail les 6 actions proposées pour le thème "forêts" et les 6 autres actions portant sur la fréquentation du site.

ACTIONS "FORETS"

✓ Maintien par les propriétaires des habitats actuels de landes et boisements :

Proposer aux propriétaires de parcelles d'habitats d'intérêt communautaire de s'engager à ne pas faire de modifications de l'utilisation du sol.

Cette action est proposée pour prévenir notamment les plantations artificielles, cependant on peut noter qu'il y a de moins en moins de plantations de peupliers sur le site et il n'y en a pas tellement de résineux.

La seule préservation des surfaces des habitats ne suffit pas pour les maintenir en bon état de conservation, les actions suivantes portent donc sur la gestion de ces milieux.

✓ Entretien des boisement de chêne tauzin :

Débroussaillage vis à vis de la fougère aigle pour assurer une régénération satisfaisante.

Cette action n'est en fait pas nécessaire car la fougère aigle ne pose pas réellement de problème pour les pousses de chêne, de plus lorsqu'elle est coupée, elle repousse tout de même donc il n'y a pas de solution pour limiter son développement.

Pour l'habitat chêne tauzin, l'action porterait plus sur la surveillance de l'évolution des boisements, et agir selon les besoins : par exemple si le pin maritime prenait le dessus, il serait souhaitable de procéder à des opérations d'arrachage.

✓ Régénération naturelle par bouquets du Bois du Grondin :

Régénération naturelle sur 1 ou 2 surfaces d'un hectare maximum, par éclaircies, pas de plantations. Favoriser les espèces minoritaires ou rares lors du dégagement.

Il faudrait réaliser un plan d'aménagement qui privilégie le taillis sous futaie voire la futaie jardinée.

A partir de cette gestion, on pourrait mettre en place une action pédagogique qui consisterait à montrer, aux propriétaires privés par exemple, comment réaliser une gestion forestière favorable à la biodiversité.

Une autre action consisterait à regrouper les 4 propriétaires différents du Bois du Grondin pour faire une gestion globale et cohérente du massif forestier (pas seulement le secteur appartenant à la commune de La Gripperie et géré par l'ONF).

✓ Maintien des coupes pour le bois de chauffage :

L'exploitation traditionnelle de bois de feu doit continuer à s'effectuer dans les conditions actuelles.

Une préconisation aurait pu être ajoutée : coupe rase d'une surface maximale d'1.5 hectares d'un seul tenant. Cependant cette recommandation ne semble pas nécessaire car peu de propriétaires possèdent des surfaces de bois de plus d'un hectare et il est peu probable que des propriétaires voisins décident de couper leur parcelle en même temps donc on n'obtiendra jamais de surface de coupe rase supérieure à 1.5 hectares.

✓ Évolution libre des forêts alluviales résiduelles :

Les forêts alluviales peuvent être laissées en évolution libre.

On peut renforcer cette action en insistant sur le maintien de l'aulne et du frêne.

Une nouvelle action est proposée en ce qui concerne le renouvellement des frênes têtards dans cet habitat : maintien de ceux existants et en faire de nouveaux. Il s'agit donc de favoriser cette pratique qui se perd.

✓ **Conservation d'arbres morts ou sénescents :**

Conserver 2 à 5 arbres morts ou sénescents par hectare, tous problèmes de sécurité du public considérés.

Maintenir également des arbres à cavités et des chandelles qui sont des biotopes très favorables à diverses espèces faunistiques et floristiques.

D'autres actions ont été proposées par le groupe de travail :

- Gestion jardinée des ourlets forestiers, très intéressants au niveau biologique. Assurer le maintien des ourlets, stade intermédiaire entre la lande et la forêt et surveiller qu'ils ne progressent pas sur la lande.
- Renouvellement des frênes têtards (cf. action gestion des forêts alluviales)
- Gestion de la parcelle de lande présente au sein du bois du Grondin (cf. méthode de gestion définie lors du groupe de travail "landes")
- Action pédagogique : gestion forestière favorable à la biodiversité, en s'appuyant sur la méthode utilisée pour le bois du Grondin.
- Regroupement des différents propriétaires du bois du Grondin afin d'assurer une gestion cohérente de ce massif forestier.

ACTIONS "MAITRISE DE LA FREQUENTATION"

✓ **Réalisation de plaquettes d'information :**

Documents d'information sur la richesse et la fragilité du site déposés à divers endroits (mairies, accueil des campings, maison de la nature).

Le but est aussi de canaliser le public sur les sentiers existants afin d'éviter qu'il s'égare sur la totalité du site et entraîne des dégradations du milieu.

✓ **Réalisation d'un panneau de site :**

Pose d'un panneau explicatif sur les richesses et la fragilité du site et de ses espèces, à un endroit stratégique (sur le GR 360 par exemple).

Seulement un panneau à chaque entrée du site sur le GR 360, panneau discret (petit format) pour rappeler les précautions d'usage. Prévoir l'entretien de ces panneaux.

✓ **Sorties découverte de la nature :**

Sorties découverte du milieu organisées par des naturalistes.

On abandonne cette action car peut nuire au milieu et des sorties sont déjà organisées par diverses associations (Nature Environnement 17, Société Botanique Centre-Ouest, LPO...).

✓ **Réalisation d'un diaporama :**

Diaporama présentant les espèces et la fragilité du milieu, diffusé en mairie.

Ne pas garder cette action car peut s'avérer dangereuse pour le milieu ; plutôt voir avec les diaporama que proposent des associations naturalistes et y intégrer quelques mots sur Natura 2000 et sur le site de Cadeuil.

✓ **Plan de sensibilisation des scolaires :**

Intervention dans les écoles de gestionnaire du milieu naturel, sorties sur le terrain avec des associations ou des naturalistes, travaux en classe (expositions, affiches...).

✓ **Suppression et lutte contre les dépôts sauvages :**

Lutte active pour la résorption des dépôts sauvages : suppression des dépôts existants et surveillance.

Action n'entrant pas dans les spécificités de Natura 2000 donc pas nécessaire de le repreciser dans le Document d'Objectifs.

D'autres actions ont été proposées par le groupe de travail :

- Pose d'une barrière au niveau de l'Allée de St-Etèphe vers l'entrée Est plus près de la route qu'elle n'y est déjà, sans gêner l'accès à l'exploitation de carrière et à la propriété de M. Mercier Pierre. Toujours accompagner la pose d'une barrière d'un panneau explicatif.
- Entretien des chemins communaux par un lamier plutôt qu'un broyeur et faire une reconnaissance de terrain pour l'employé avec un spécialiste afin de repérer les endroits intéressants à contourner lors de la fauche. Respecter certaines périodes pour l'entretien.

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 "LES LANDES DE CADEUIL"

Phase 3 : Propositions d'actions

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL "LANDES" QUI S'EST TENU
LE 27 NOVEMBRE 2001 A ST-SORNIN.

Personnes présentes :

M. le Maire de la commune de St-Sornin
M. GRELAUD, propriétaire de la Grande Mauvinière
M. BENIER, propriétaire de la RNV de La Massonne
M. ALLENOU Olivier, Conservatoire des Espaces Naturels
BKM
M. DUPEYRON Thomas, Nature Environnement 17

M. RENAUD Didier, ONCFS
M. PERSUY Alain, CRPF
M^{lle} RENOUST Aurélie, DIREN
M^{lle} MARMONIER Mélanie, Atelier
M. MENARD Philippe, Atelier BKM

Après un rappel sur le stade d'avancement du Document d'Objectifs des Landes de Cadeuil, Philippe Ménard, opérateur local, expose au groupe de travail les 9 actions proposées concernant les landes.

✓ Maintien par les propriétaires des habitats actuels de landes et boisements :

Proposer aux propriétaires de parcelles d'habitats d'intérêt communautaire de s'engager à ne pas faire de modifications de l'utilisation du sol.

La seule préservation des surfaces d'habitats ne suffit pas pour les maintenir en bon état de conservation, les actions suivantes portent donc sur la gestion de ces milieux.

✓ Mise en place d'un programme de gestion par rajeunissement périodique de la lande :

Restauration progressive de l'habitat de lande : planifier la restauration des habitats de landes sur 5 à 7 ans afin de constituer une mosaïque de hauteurs de végétation différentes : girobroyage, fauche tous les 6 à 10 ans d'une même parcelle. Conserver des zones sur lesquelles il n'y aura aucune gestion, elles serviront de témoin de l'évolution naturelle de la végétation et de zones refuges pour la faune.

Gestion d'une surface par la méthode du brûlis, bien définir les conditions de mise en œuvre (période, surveillance, pare-feu...) et surtout bien maîtriser la sécurité.

On peut proposer des zones gérées par le feu, d'autres par girobroyage avec exportation de la matière et enfin des zones gérées par girobroyage sans exportation de la matière, toujours dans le but d'augmenter la biodiversité du site et aussi de comparer les résultats obtenus par les différentes techniques de gestion.

✓ Valorisation économique de la brande :

Trouver des débouchés économiques à la brande : palissades, compost...

Surfaces trop petites pour assurer un débouché économique rentable ; étudier les possibilités avec un coupeur de brandes professionnel de la Vienne qui utilise des terrains du CREN.

Possibilité d'une utilisation locale : mettre la brande coupée à disposition des gens de la commune pour allumer les feux domestiques ou feu de la St-Jean...

✓ Entretien des allées de chasse dans les landes de la chasse gardée de la Montée Gironde :

Entretien des allées existantes puis déplacement des allées sur un secteur voisin, faire des allées qui se recoupent perpendiculairement.

Pas nécessaire de déplacer les allées de chasse car cela pourrait faire perdre les stations d'espèces végétales intéressantes qui s'y sont développées.

✓ Conservation d'une bande de lande haute le long des chemins fréquentés :

Conserver une bande de lande haute de 10 à 20 m de profondeur le long des chemins fréquentés pour dissuader les promeneurs de pénétrer et ainsi préserver la quiétude de la faune.

✓ Maintien d'arbres présents dans et en périphérie des landes :

Maintenir quelques arbres dans les landes et en périphérie de l'habitat, ainsi que des ligneux secs ou morts. Ne pas maintenir seulement des arbres isolés mais aussi des petits bouquets d'arbres. Épargner ces arbres lors de la gestion par girobroyage.

✓ **Suivi de la végétation et de la faune des landes :**

Suivre l'évolution de la végétation et de la faune sur les parcelles de landes restaurées ainsi que sur les parcelles témoin n'ayant fait l'objet d'aucune gestion.

Définir un protocole de suivi.

✓ **Mise en place du projet de Site Classé de l'ancien Golfe de Saintonge :**

En attente de délibération.

✓ **Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les Etangs des Coudres (propriété de M. Pierre Mercier) :**

En attente de délibération.

Autres actions proposées par le groupe de travail :

- Faire un état du foncier afin de réaliser l'inventaire des propriétaires de landes pour étudier la faisabilité et la cohérence du projet de gestion de la lande.
- Faire le suivi des parcelles de lande qui ont brûlé récemment (il y a 2 ou 3 ans) dans la propriété de Monsieur Mercier Pierre afin de constater les effets du feu sur l'évolution du milieu.
- Faire de l'information sur la gestion des landes à destination des propriétaires privés afin qu'ils sachent comment entretenir leurs parcelles.
- Intensification de la verbalisation des motos qui fréquentent le site.
- Pose d'un panneau d'interdiction d'entrée dans la Réserve Naturelle Volontaire de la Massonne expliquant que c'est un milieu naturel protégé.

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT

Rochefort, le 19 décembre 2002

BUREAU
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
LOCALES, URBANISME,
ENVIRONNEMENT
Affaire suivie par
Mme ROUX

Tel. 05.46.87.81.16
Fax. 05.46.99.80.76

<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr>

LE SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

A

**Tous le Membres du Comité Local de
Pilotage**

OBJET : NATURA 2000, compte-rendu de réunion du comité local de pilotage du site n°73 « Landes de Cadeuil ».

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de réunion du comité de pilotage du site n°73 « Landes de Cadeuil » qui s'est réuni le vendredi 6 décembre 2002 au Palais des Congrès de Rochefort.

Vous en souhaitant bonne réception.

LE SOUS-PREFET,



Bernard ROUDIL

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Natura 2000 site n° 73 « Landes de Cadeuil ». Réunion du comité local de pilotage.

Date : 06/12/2002

LIEU : Palais des Congrès de Rochefort

PRESIDENCE : M. le SOUS-PREFET DE ROCHEFORT

REDACTEUR : L. ROUX

PARTICIPANTS : voir liste ci-annexée.

EXCUSES :

- *M. HIPOLYTE représentant la D.D.E*
- *M. AUDONNET représentant la D.R.I.R.E*
- *M. Didier QUENTIN, Député*
- *Mme Delphine BOISSIERES-VILLART, Directrice Adjointe du CDT Charente-Maritime*
- *M. HATTABE, Maire de Marennes, Conseiller Général*
- *M. MAROTEIX, Président de la Chambre d'Agriculture*
- *M. J. BOISSIERE, Architecte des Bâtiments de France, représenté par la DIREN*

M. le sous-préfet introduit la réunion en précisant le travail important effectué par l'opérateur et rappelle que cette séance de travail se situe dans la phase finale de la préparation du DOCOB par l'écriture des actions du DOCOB.

Les différents points qui seront abordés au cours de cette réunion sont les suivants :

- rappel de l'historique et des différentes phases par l'opérateur
- présentation du DOCOB et des actions par thème
- remarques ou amendements à intégrer au DOCOB
- calendrier du DOCOB final
- présentation de la mécanique des contrats et leur mode de financement

M MENARD, opérateur de site (atelier BKM) rappelle la méthode employée pour la réalisation du DOCOB qui s'est déroulée en 3 étapes.

- L' inventaire biologique et l'inventaire socio-économique, respectivement réalisés par la LPO et l'Atelier BKM, ont été effectués au cours du 1^{er} semestre 2001 et ont fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage en juin 2001
- des groupes de travail thématiques ont été constitués conduisant à la définition des objectifs validés en comité de pilotage d'octobre 2001.
- les actions à mettre en œuvre ont été étudiées par des groupes de travail courant novembre et décembre 2001.

Des rencontres ont eu lieu avec les exploitants des sablières et des terrains de camping par le biais d'entretiens individuels donnant lieu à des « fiches actions » dont la rédaction du contenu et du coût de l'action a été validée par le comité régional de la nature.

Les actions se traduisent par deux grands thèmes :

- la gestion des activités économiques ;
 - la gestion des habitats et des espèces :
Landes, boisements, zones humides, information et évaluation des résultats.
-
- La gestion des activités économiques : les entretiens individuels avec les gérants de carrière et de terrains de camping ont permis d'effectuer une délimitation spatiale des activités et de déterminer les habitats à préserver.
 - Le maintien des habitats et des espèces :
Présentation à titre d'exemple, dans les landes représentant un des habitats du site les plus importants, de la fiche B4 « mise en place d'un programme de gestion par rajeunissement périodique de la lande » : Cette fiche d'action permet d'éviter que la lande ne se transforme en boisement donnant lieu à un contrat NATURA 2000 visant à mettre en place une technique d'entretien de la lande.
Des fiches d'actions « information du public » ont été conçues. Elles sont destinées aux habitants des communes du site mais également aux touristes amenés à fréquenter les lieux. Par ailleurs sont proposés la mise en place de panneaux, d'informations auprès des scolaires...

S'agissant du suivi du DOCOB, les actions seront suivies pendant une période de 6 mois et des inventaires floristique et faunistique seront réalisés afin d'évaluer le résultat des actions menées.

Mme DUBOIS de la DDAF souhaite que la rédaction des fiches d'actions soit plus précise afin qu'il n'y ait pas de problème d'interprétation avec les signataires des futurs contrats.

Suite à la demande du gestionnaire du camping de St Sornin, M. MENARD précise que l'étang nord présente un habitat d'intérêt communautaire présenté dans la fiche A2 et indique qu'aucun aménagement nouveau ne sera réalisable, ce qui n'empêche pas la continuité des activités existantes.

Suite à diverses observations formulées par les participants sur la rédaction des fiches d'action, il est convenu que chacun fasse part de ses observations par écrit à l'atelier BKM afin de les intégrer et de revoir la rédaction du DOCOB.

Mme DUBOIS de la DDAF effectue une présentation des contrats NATURA 2000, en insistant sur le fait que ceux-ci sont conclus exclusivement sur la base du volontariat.

Il faut distinguer deux types de contrats :

- les contrats concernant une parcelle qui se situe dans une SAU donnant lieu à des Contrats CTE qui deviendront des CAD (Contrat Agriculture Durable). Ces contrats offrent une bonification dans un site NATURA 2000
- les contrats concernant les autres parcelles : Contrat NATURA 2000 financé par le ministère de l'environnement et instruit par la DDA.

Dans les deux cas, il est prévu la présence d'un animateur qui effectue un rôle de conseil auprès du contractant en les aidant notamment à constituer les dossiers.

M. le Sous-Préfet souhaite que soient définis la méthode et le calendrier concernant la validation du DOCOB.

Il est arrêté que les amendements, par rapport aux fiches d'actions envoyées aux membres du comité avant la réunion, seraient envoyés directement à l'Atelier BKM.

Le comité de pilotage valide le travail effectué par l'opérateur mais demande à ce que soient intégrés les divers amendements afin que soit rédigé un nouveau document.

Ce nouveau document sera envoyé aux membres du comité de pilotage pour avis et validation en février 2003.

Si les observations formulées sur cette nouvelle rédaction du DOCOB sont importantes, une nouvelle réunion de comité de pilotage sera organisée. Dans le cas contraire, le DOCOB sera validé.

Il est convenu que les remarques sont à adresser d'ici la fin de l'année à l'atelier BKM aux coordonnées suivantes :

BKM Atelier de paysage, écologie et acoustique
A l'attention de M. MENARD
8, place Amédée Lamieue
33000 BORDEAUX
tél : 05.56.24.20.94
Fax : 05.56.98.50.61
email : bkm@wanadoo.fr

Le choix de l'animateur pourrait ainsi intervenir vers la fin du premier trimestre 2003.

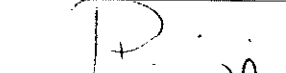
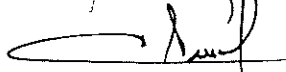



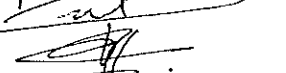
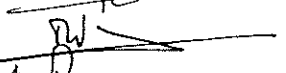

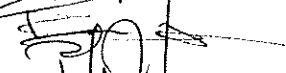
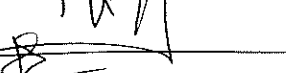




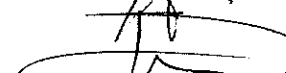
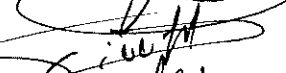



L'ordre du jour étant épuisé, M. le sous-préfet lève la séance.

LE SOUS-PREFET

Bernard ROUDIL

**REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
SITE NATURA 2000 N°73 « LANDES DE CADEUIL »**

le vendredi 6 décembre 2002 à 9h30
Palais des Congrès de Rochefort

NOM	QUALITE	SIGNATURE
Patricia TOMASINI	CC: Rochefort	
ZINEL PESCHARSIERE Jean	Maire de Saint Sorlin	
LEBON Patrick	ONF	
DARREAE Alain	ONF	
DUBOIS Sylvie	DDAF 17	
RENAUD Didier	ONCFS	
Mathieu FORMERY	CRPF P. Charente	
Alain PERSUJ	CRPF Poitou-Charentes	
HEBERT Aurélie	DIREN	
MENARD Philippe	Atelier BKN	
ETIENNE Hélène	Atelier BKN	
AUDONNET Cam.	DRIRE	
VERONNET J. Yves	SNC CLON	
BEAU Frédéric	Nature Environnement 17	
Dupeyron Thomas	Nature Environnement 17	
SEGUIN Serge	Nature Environnement 17 (Vice Président)	
ROCHAUD Pierre	Adjoint au préfet	
Michel BOUTAUD	Conservatoire d'espaces naturels Poitou-Charentes	
MORIN CHRISTIAN	SARL ETANGES MIN-A	
Norbert POINCEAU	SARL LE GRAND BIEU	